



DEPARTEMENT
INDRE

ARRONDISSEMENT
CHATEAUROUX

COMMUNE DE
COINGS

N° DEL2026-27

OBJET :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE 2025**

DATE DE CONVOCATION

15 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

4 mai 2026

Nombre de membres	15
Présents	10
Représentés	4
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six, le 28 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Coings, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Coings sous la présidence de Monsieur Jean-François MORIN, Maire.

Étaient présents : Mme Cécile ARTACHO, Mme Caroline AUBERT, M. Paul BART, Mme Jacqueline BERNARD, M. Alain BROSSOLASCO, M. Abdel ERAGRAGUI, Mme Martine LACOTTE, M. Jean-François MORIN, Mme Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN, M. Philippe SARTON.

Absent excusé : Mme Eliane BRULET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Benjamin DELAGE à Mme Cécile ARTACHO, M. Athmane BILLA à M. Paul BART, M. Thierry BOULAY à M. Abdel ERAGRAGUI, Mme Lucie DA SILVA à Mme Martine LACOTTE.

Secrétaire de séance : M. Abdel ERAGRAGUI.

DEL2026-27 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs à l'affectation des résultats ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2025 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2025 ;

Considérant que le résultat de clôture de l'exercice 2025 doit être affecté conformément aux règles budgétaires et comptables en vigueur ;

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2025 suivants :

- Excédent en section Fonctionnement de 526 301,15 €
- Déficit en section Investissement : 23 053,27 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 1 625,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : Le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 526 301,15 € comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) de 24 678,27 € ;
- Résultat de fonctionnement reporté (002) de 501 622,88 €.

Article 2 : La présente délibération sera reprise au budget primitif 2026.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2026.

Le Maire,
Jean-François MORIN

Le secrétaire,
Abdel ERAGRAGUI



Accusé de réception en préfecture
036-213600570-20260428-DEL2026-30-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2026